



Revalorisation exceptionnelle de l'allocation d'assurance chômage de +1,9% !

Aujourd'hui, lors d'un conseil d'administration exceptionnel de l'Unedic, une deuxième revalorisation de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) a été votée, il s'agit d'une première depuis la création du système d'assurance chômage soit depuis 1958 !

Cela fait suite à une initiative collective des organisations syndicales qui face à l'inflation galopante et la baisse du pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi ont demandé et obtenu cette réévaluation. Pour rappel, jusqu'alors, une seule revalorisation était possible par an, elle était décidée lors du Conseil d'administration de juin de l'Unedic pour application au 1er juillet.

Cette revalorisation de 1,9% devrait prendre ainsi effet au 1er avril, sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, FO introduit ce jour un recours contre le décret n°2023-33 du 26 janvier 2023 relatif au régime d'assurance chômage mettant en œuvre la contracyclicité de l'allocation chômage, décret qui diminue ainsi de 25% la durée d'indemnisation de tous les demandeurs d'emploi dont la fin de contrat de travail est intervenue à compter du 1er février 2023.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 24 mars 2023